

CHAUFFAGES ELECTRIQUES: Mme de Quattro n'écoute qu'un seul fribourgeois.

M. Vonlanthen, conseiller d'Etat fribourgeois essaie de faire croire que la victoire dans les urnes dimanche 25 novembre n'est qu'un chuchotement : « très faible participation », « seuls les intéressés ont voté... »

La participation de 28,6% est très comparable aux 27.8% nationaux. Avec 69,2% de oui pour l'objet fédéral soumis, les Fribourgeois sont exactement à la moyenne nationale. Les votes fribourgeois sont incontestablement représentatifs sur le sujet Epyzooties, pourquoi ne le seraient-ils pas sur les chauffages électriques? N'est-il pas réjouissant qu'une si petite minorité, 9,3%, soit défendue par 50,75% des votants ?

Mme de Quattro s'est alignée (24 Heures 26.11.2012 p.4) encore une fois sur la position de son patron à la conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK). Nous lui suggérons d'écouter aussi ses concitoyens vaudois qui répètent ici encore une fois qu'ils adhèrent aux objectifs d'économies d'énergie et de politique climatique

Nous n'acceptons ni la diabolisation ni la stigmatisation et nous refusons l'association des 3 mots : « chauffages électriques interdits » parce qu'il n'existe aucun droit de dévaloriser systématiquement, et très sensiblement, un bien qui est souvent la plus importante épargne des propriétaires. Nous vous écrivons, directement ou par médias interposés depuis plus d'un an, pour vous dire que nous voulons discuter et faire des propositions constructives. Pourquoi refuser de dialoguer ?

Jean-Pierre Mérot- président de www.chocelectrique.ch , Association pour l'information et la défense des utilisateurs du chauffage électrique domestique – Prairie 22 -1196 Gland

Loi sur l'énergie : pas d'accord, Madame De Quattro !

Suite au vote référendaire des citoyens fribourgeois rejetant la loi cantonale sur l'énergie, Jacqueline De Quattro, ministre vaudoise de l'environnement, a réagi dans l'article que 24 heures consacrait à ce sujet le 26 novembre 2012. Elle déclarait qu'elle était déçue de « ...voir échouer une loi consensuelle à cause du combat de propriétaires mobilisés pour leur intérêt particulier ». Cela semble vouloir dire que les 247'947 propriétaires de logements chauffés à l'électricité en Suisse (seulement 6,1% du total des logements selon les chiffres de 2010 de l'Office fédéral des statistiques), ne sont que des égoïstes, peu ou pas enclins à participer à la diminution de la consommation électrique et donc au bien-être écologique de notre pays.

Les « bons » propriétaires de logements sont-ils donc ceux qui se chauffent au mazout (57,3%) ou au gaz (19,0%) à savoir ceux qui participent à l'épuisement des énergies fossiles et au rejet des gaz à effets de serre?

Lorsque nous avons fait bâtir notre maison en 1978, l'entreprise de construction et son architecte nous avaient fortement encouragés à ne pas avoir recours au chauffage au mazout ou au gaz à cause de la crise pétrolière due à l'augmentation galopante des prix et à la pénurie croissante de ces matières premières. On était donc déjà un peu écologique à ce moment-là, mais on ne savait pas que les Suisses pensaient pouvoir sortir du nucléaire à l'horizon de 2035. Nous avons donc opté pour le chauffage électrique avec une isolation maximale du logement telle qu'elle était préconisée alors. Ce qui ne vaut plus rien aujourd'hui à en croire les lobbies technocratiques, politiques et économiques qui ont découvert l'écologie surtout après la tragédie de Fukushima mais pas lorsqu'ils ridiculisaient les partis politiques verts qui se préoccupent de la question environnementale depuis des décennies.

Cette année-ci, conscients qu'il fallait quand même approfondir la question du bilan énergétique de notre maison, nous avons fait expertiser celle-ci par un architecte délégué par les Services industriels de Lausanne puis par un deuxième mandaté par le Canton de Vaud. Si nous en croyons leurs recommandations, nous avons meilleur temps de démolir notre logement et d'en reconstruire un nouveau, tellement leur conseils sont compliqués à réaliser et d'un coût prohibitif pour le commun des petits propriétaires parmi lesquels il y a beaucoup de retraités.

Si les pouvoirs publics prévoyaient dans leurs futures lois et réglementations un soutien financier significatif et précis ainsi que des mesures fiscales encourageantes pour améliorer l'isolation des logements anciens et le changement des sources d'énergie, alors, même les propriétaires auxquels Mme De Quattro reproche de défendre leurs intérêts personnels, se lanceront dans des travaux d'amélioration de leur demeure.

Nous disons oui aux économies d'énergie et oui à la transition énergétique, mais non aux méthodes coercitives prévues par les pouvoirs publics et non à leur injustice qui prévoit de supprimer le chauffage électrique des particuliers mais pas l'utilisation massive du courant électrique pour l'industrie et les transports.

Pour ajouter à la confusion actuelle, que penser de la déclaration de Doris Leuthard, conseillère fédérale, à l'ATS le 1er décembre 2011 : « La suppression des chauffages électriques existants est irréalisable ».

Anne-Marie et Jean-Pierre Baur, Le Mont-sur-Lausanne



A propos des maisons chauffées à l'électricité

Mme la C.E. De Quattro est navrée du résultat du vote à Fribourg sur la nouvelle loi concernant l'énergie, mais a-t-elle réalisé quelles en seraient les conséquences ?

Dans des villas individuelles, le démontage des chauffages existants et leur remplacement coûte près de 100'000 fr. et ce n'est pas Mme De Quattro qui les paierait. Nombre de petits propriétaires devraient vendre à vil prix, leur maison, souvent durement acquises. Les retraités, trop vieux, n'obtiendraient pas de prêts hypothécaires. Les tiers-aidants devraient subvenir aux besoins de leurs parents, lesquels, étant propriétaires n'ont pas droit aux P.C. Ce serait toute une population ruinée qui finirait à charge de l'Etat. Les locataires verraient leurs loyers monter en flèche. Dans certains bâtiments ces travaux seraient irréalisables. Selon la configuration, aucune pièce ne pourrait devenir une chaufferie, héberger une citerne ou du bois de feu. Toutes ces maisons ne possèdent pas une cheminée et la disposition des lieux n'en permettrait pas la construction.

L'application de la loi, serait aléatoire. Les usagers brancheraient des radiateurs portatifs en lieu et place des appareils fixes, qui auraient été remplacés par des prises. Fin 1980, services industriels et politiciens encourageaient le tout-électrique, vantant une énergie propre, n'épuisant pas les réserves terrestres. En 2012, nous sommes devenus de vilains profiteurs, mais par contre on encourage la production de véhicules électriques ! Ecologie ou commerce ? Mme De Quattro y a-t-elle réfléchi ? Une fois de plus, la politique trahit le citoyen.

André Blanc